

Publications des départements et des offices de la Confédération

Référendum contre la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (LPers)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59, 64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹;

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (LPers)¹,

décide:

1. La demande de référendum contre la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (LPers) a abouti, les 50 00 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 85 40 signatures déposées, 84 75 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité référendaire: Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques, secrétariat: M. Hans Müller, case postale, 3000 Berne 23.

14 août 2000

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, e.r. Hanna Muralt Müller

¹ FF 2000 2105

**Référendum
contre la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération
(LPers)**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich.....	8 189	81
Berne.....	10 487	60
Lucerne	1 742	8
Uri.....	158	2
Schwyz.....	257	9
Obwald.....	124	1
Nidwald.....	90	1
Glaris.....	115	0
Zoug.....	193	3
Fribourg	3 236	30
Soleure.....	1 706	41
Bâle-Ville.....	2 385	0
Bâle-Campagne.....	2 185	2
Schaffhouse.....	649	7
Appenzell Rh.-Ext.	345	1
Appenzell Rh.-Int.....	51	0
Saint-Gall.....	2 252	22
Grisons.....	1 637	4
Argovie	2 343	27
Thurgovie.....	1 042	37
Tessin.....	13 163	23
Vaud	11 947	113
Valais	3 783	13
Neuchâtel	5 313	41
Genève	7 750	87
Jura.....	3 633	152
Suisse.....	84 775	765